

Appel à candidatures pour le plan d'équipement matériels dans le cadre du PLAN LITTORAL 21 Année 2023/2024



Dans La continuité du Plan Voile mis en place de 2019 à 2023, par le Plan Littoral 21, la Ligue de Voile Occitanie avec ses partenaires que sont la Région Occitanie, les Services de l'État et la Fédération Française de Voile propose un schéma de cohérence des équipements sportifs qui vise à aider les clubs à s'engager dans une dynamique sportive et de développement parfaitement identifiée.

Nous travaillons au renouvellement de ce plan et le schéma de cohérence des équipements sportifs est dans la continuité des années précédentes à savoir :

- Développement des activités innovantes : projet foils.
- Développement des activités sportives : démocratisation pour l'accès vers une pratique compétition.

La liste des matériels proposés figure en annexe (les prix annoncés ont été négociés en 2023, ils sont en cours d'actualisation pour 2024).

Le financement de ces matériels de navigation devrait se situer dans une fourchette de 50 à 70% (le taux définitif sera précisé dans la convention).

L'État dans le cadre du Plan Littoral 21 et la Région en lien avec les Directions des Sports et de la Mer apportent chacun une aide.

Le montant des aides sera précisé clairement lors de l'établissement de la convention entre la Ligue et le club sur le projet retenu. Le matériel est acheté par la Ligue de Voile Occitanie et vous est mis à disposition pour une durée variable suivant le type de matériel et la durée d'amortissement.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

- Être affilié à la Fédération Française de Voile
- Avoir rempli son bilan d'activité 2023
- Avoir répondu et répondre aux différentes enquêtes du plan de développement
- Correspondre aux exigences statutaires de la FFVoile, notamment sur la délivrance d'un titre annuel à chaque adhérent du club.
- S'engager dans l'organisation de manifestations valorisant des actions fédérales d'innovation ou sportive avec la Ligue.
- Avoir respecté des conditions d'éligibilité lors des attributions précédentes.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Chaque structure pourra déposer un ou plusieurs projets en les priorisant. Les projets devront être orientés soit :

- Projet sportif tourné vers la compétition.
- Projet développement tourné vers l'innovation (foils) et l'accessibilité à tous.

Les attributions se feront dans la mesure du possible sur 2 axes en respectant la répartition suivante :

- 2/3 pour le sportif (compétition)
- 1/3 pour l'accès à des supports innovants pour tous

Priorité sera donnée aux structures labellisées et aux projets amenés pour acquérir un label.

Les structures doivent s'engager dans l'organisation de compétitions permettant la démocratisation pour l'accès vers une pratique en compétition avec la Ligue de Voile.

Les structures doivent aussi s'engager à l'organisation et à la participation aux régates de bassin et/ou de Ligue avec pour objectif les sélections aux Championnats de France Jeune.

MODE DE FONCTIONNEMENT CONCERNANT LE MATERIEL :

Les frais de dossier (frais bancaires) et frais de livraison sont à la charge de la structure.

La part de la structure devra être versée en totalité à la réception de la facture au moment de la commande du matériel.

Une convention sera passée entre la structure et la Ligue. Le matériel devra être marqué avec le bloc marque des partenaires (marquage disponible sur demande à la Ligue).

La structure assurera le matériel et en assurera son entretien dans les règles de l'art.

Le matériel devra être disponible ponctuellement pour des actions pilotées par la Ligue de Voile Occitanie selon un calendrier co-construit.

À l'issue de la période, le matériel sera cédé au club pour un euro symbolique. Charge à lui de le remplacer en lien avec la politique d'amortissement de la structure.

En cas de non-respect des conditions d'éligibilité sur la durée de mise à disposition du matériel, la Ligue de Voile Occitanie se réserve le droit de récupérer le matériel.

ACTE DE CANDIDATURE :

La date limite de dépôt des dossiers est fixée le **31 mai 2024 à 23h59**.

Merci de renvoyer la **fiche de candidature** à l'adresse : ligue@voileoccitanie.com

Après analyse des dossiers, les clubs retenus recevront une réponse avec les tarifs définitifs négociés en fonction des volumes retenus.

Le montant des aides sera précisé clairement lors de l'établissement de la convention entre la Ligue et le club sur le projet retenu.

L'ensemble des commandes auprès des fournisseurs se fera à partir du mois de juin pour une livraison au plus tôt.

ANNEXE :

Matériels Eligibles :

Les matériels sélectionnés cette année sont dans la continuité des années précédentes pour répondre à des critères d'innovation valorisant l'accès à la pratique pour tous et à des critères sportifs visant la formation et l'accès vers le haut-niveau.

Type	Spécificités	Prix public 2023 À confirmer	Taux subvention à confirmer	Fournisseur	Durée amortissement
DERIVEUR					
Optimist	Résine Régate + taud chariot de mise à l'eau	3 800 €	30% à 60 %	Erplast	1 an
Open Skiff	Taud / housse safran, dérive, chariot de mise à l'eau	4 600 €	30% à 60 %	Marçon	1 an
Laser	ILCA, haut de mat carbone avec chariot de mise à l'eau	10 400 €	30% à 60 %	Marçon	1 an
RS Feva	Avec GV dacron et chariot mise à l'eau	7 900 €	30% à 60 %	RS Sailing	1 an
Birdyfish	Avec chariot de mise à l'eau	28 100 €	30% à 60 %	Birdyfish	2 ans
CATAMARAN					
Nacra 15	Taud, chariot mise à l'eau, Berre mousse	28 000 €	30% à 60 %	Erplast	2 ans
PLANCHE					
Windfoil (Pack Planche +foil)	Aero 81 + foil Zeeko Bullet	6 600 €	30% à 60 %	Zeeko	1 an
Wingfoil (Ecole) (flotteur / foil / 2 voiles)	Planche Wingfoil, voiles 5 m ² et 3.5 m ²	2 100 €	30% à 60 %	Zeeko / F One	1 an
Wingfoil (Ecole Sport) (Flotteur / foil / 2voiles)	Planche Wingfoil voiles 5 m ² et 3.5 m ²	3 600 €	30% à 60 %	Zeeko / F One	1 an
MATERIEL HANDI-VOILE					
Mini Ji		9 000 €	30% à 60 %	ACB Chantier Naval	1 an